

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2018

28 septembre 2010

SOMMAIRE

ACCOMF S.à r.l.	96818	Coiflux S.à r.l.	96859
ACMO S.à r.l.	96821	Collineo Holding S.à r.l.	96859
Alcantara Engineering S.A.	96821	Comptafisc S.A.	96862
Altafinance S.A.	96822	Comptalux S.A.	96862
AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l.	96822	Concord International Marketing S.à r.l.	96862
AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l.	96822	Corestate Investments 1 Sàrl	96863
AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l.	96824	Cornati Investment S.à r.l.	96856
AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l. ..	96824	Cornati Investment S.à r.l.	96856
AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l. ..	96825	Crescendo Capitale Italia S.A.	96859
AMB Le Grand Roissy Holding 4 S.à r.l. ..	96825	Crescendo Family Holdings S.A.	96863
AMB UK Finco S. à r.l.	96825	D.J.A. S.à r.l.	96863
Ameublement WOLF-MORITZ	96818	Dynamic Solutions S.A.	96864
Amundi Real Estate Luxembourg S.A. ...	96854	Elara Global Funds	96821
Anderson Finance S.A.	96838	Eliza Investment S. à r.l.	96856
Ankercoal Group S.à r.l.	96839	Endurance HC Alpha S.à r.l.	96845
Assa Abloy Incentive 2006 Holding S.A.	96839	Endurance HC Epsilon S.à r.l.	96818
ATIM France Property Holdings S.à r.l. ..	96841	Endurance HC FF&E S.à r.l.	96851
Ballymore Luxembourg Holdings S.à r.l.	96841	Faccio International S.à r.l.	96838
Barconcept S.à r.l.	96842	GDF SUEZ LNG Trading S.A.	96862
Berliner Baukonstruktion AG	96845	Global Statistical Arbitrage (Luxembourg)	96841
Bertelsmann Capital Investment (SA) SI- CAR	96848	ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.	96848
Bettange Real Properties S.A.	96850	Leco Architectes	96842
Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l.	96842	moderor s.à r.l.	96864
Bocaril S.A.	96851	Online Technologies S.A.	96864
Boucherie Wolff s.à r.l.	96851	Open Game s.à r.l.	96859
Bouquets Tendance	96854	Popso (Suisse) Investment Fund SICAV	96855
Brown & Partners Investment S.A.	96824	Russian Commercial Finance No 1 S.A. ..	96839
Brysam AE (Lux) S.à r.l.	96845	Silesia 2 S. à r.l.	96856
Bullit Participations S.A.	96854	Thermic Development S.A.	96864
Captiva Alstria 5	96855	Tyco Electronics Holding S.à r.l.	96863
Cargill International Luxembourg 7 S. à r.l.	96826	Ustraicherfirma Georges & Misin s.à r.l.	96850
Chazomba	96825	Ustraicherfirma Georges s.à r.l.	96850
C.M.2 S.à r.l.	96855	Watt Blizzard Music, A.s.b.l.	96822

Ameublement WOLF-MORITZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4246 Esch-sur-Alzette, 29, rue de Moedling.
R.C.S. Luxembourg B 48.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Ameublement Wolf-Moritz

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108193/13.

(100121633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

ACCOMF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 135.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Aout 2010.

Amiirah Romjhon

Gérante

Référence de publication: 2010108202/13.

(100122031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Endurance HC Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 136.027.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders

(the "Shareholders") of "ENDURANCE HC EPSILON S. à r.l.", a Société à responsabilité limitée having its registered office at 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B136027 (the "Company"), incorporated on the 23rd of January 2008, by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 558 of 5 March 2008.

The extraordinary general meeting is declared open at 5.45 p.m. and was presided by Mr. Paul WEILER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, appointed as chairman (the "Chairman"),

who appointed as secretary Mrs. Nadine GLOESNER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Thibaut DE VEYT, private employee, residing professionally at 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) It appears from the attendance list, established and signed by the members of the bureau, that hundred and twenty five (125) shares, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this extraordinary shareholder meeting.

2) The attendance list, together with the proxies which have been signed "ne varietur" by the person representing the shareholders and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

3) The present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the following agenda (the "Agenda") of which the Shareholders have been beforehand informed:

Agenda

1. Amendment of Article 3 (Corporate Objectives) of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

After this has been set forth by the Chairman and acknowledged by the persons attending the meeting, the meeting proceeded to the Agenda.

The meeting having considered the Agenda, the following resolution has been adopted by unanimous vote:

Sole resolution

The Shareholders resolved to amend article 3 (Corporate Objectives) of the Articles of Incorporation of the Company, which will read as follows:

« **Art. 3. Corporate Objectives.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer.

The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholders of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»).

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was thereupon closed at 6 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed with the notary the present deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les «Actionnaires») de «ENDURANCE HC EPSILON S.à r.l.», une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 136027 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 558 du 5 mars 2008.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.45 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, résidant professionnellement au L-2740 Luxembourg nommé comme président (le «Président»).

Qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOSENER, employée, résidant professionnellement au L-2740 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Thibaut DE VEYT, employé privé, résidant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1) La liste de présence, établie et signée par les membres du bureau, indique que cent vingt cinq (125) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée générale extraordinaire.

2) La liste de présence et les procurations qui ont été signées «ne varietur» par la personne représentant les Actionnaires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour enregistrement.

3) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour (l'«Ordre du Jour») suivant, dont les Actionnaires ont été informé au préalable.

Agenda

1. Modification de l'Article 3 (Objet Social) des Statuts.

2. Divers.

Après que ceci a été déclaré par le Président et accepté par les personnes assistant à l'assemblée, l'assemblée procède à l'examen de l'Ordre du Jour.

L'assemblée ayant considéré l'Ordre du Jour, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Unique résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 (objet social) des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toute nature et la détention, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut également prendre des participations dans des sociétés en commandite.

L'objet de la Société comprend également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toutes formes, et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique.

La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par les associés de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»).

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère;

- accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 18.00 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. WEILER; N. GLOESENER; T. DE VEYT; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28716. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108562/136.

(100122763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

ACMO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.000.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 140.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Aout 2010.

Amiirah Romjhon
Gérante

Référence de publication: 2010108203/13.

(100122034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Alcantara Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 83.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010108204/13.

(100121544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Elara Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.804.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2010, a pris note:

- De la démission de Mr Ajay PANDEY, ELARA Capital Advisors Limited, 33A Dollis Avenue, London N3 1BY, United Kingdom, de ses fonctions d'administrateur de la société. Cette démission a pris effet à compter du 9 juin 2010.
- De la cooptation de Mr Amit ARORA, ELARA Capital Pic, 33A Dollis Avenue, London N3 1BY, United Kingdom, aux fonctions d'administrateur de la société, suite à la démission de Mr Ajay PANDEY. Cette cooptation a pris effet à compter du 9 juin.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Mr Avinash D. PERSAUD (Président du Conseil)

ELARA Capital Advisors Limited, 33A Dollis Avenue, London N3 1 BY, United Kingdom

Mr Raj BHATT

ELARA Capital Advisors Limited, 33A Dollis Avenue, London N3 1 BY, United Kingdom

Mr Amit ARORA

ELARA Capital Plc, 33A Dollis Avenue, London N3 1BY, United Kingdom

pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

- de renouveler le mandat de KPMG Audit S.à.R.L, Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour ELARA GLOBAL FUNDS SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010109436/28.

(100123045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Altafinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010108205/13.

(100121653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 123.348.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.
TMF Corporate Services S.A.
Signatures
Manager

Référence de publication: 2010108207/13.

(100121873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 123.457.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.
TMF Corporate Services S.A.
Signatures
Manager

Référence de publication: 2010108208/13.

(100121875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Watt Blizzard Music, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4266 Esch-sur-Alzette, 16, rue Victor Nuens.
R.C.S. Luxembourg F 8.441.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Sam Reinard, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4266 Esch-sur-Alzette, 16, rue Victor Nuens
 - Marc Clément, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 26, rue Jean-Pierre Michels,
 - Mike Koster, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4411 Soleuvre, 76, rue Aessen
- et toutes personnes qui par la suite adhéreront aux présents statuts, il existe une association sans but lucratif dont les statuts sont arrêtés comme suit:

1. L'association est dénommée WATT BLIZZARD MUSIC, a.s.b.l.
2. Le siège social est fixé à L-4266 Esch-sur-Alzette, 16, rue Victor Nuens.
3. L'association a pour objet

- a. de promouvoir et de soutenir par tous moyens, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les activités artistiques de tout artiste ou groupe d'artistes qu'elle choisira et plus particulièrement les activités artistiques du groupe Hal Flavin,
- b. de recourir à tous moyens qu'elle jugera utiles et de coopérer avec toute personne physique ou morale en vue de la réalisation de son objet ci-dessus.

4. L'association peut avoir des membres actifs et des membres sympathisants.

Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'association à condition d'en accepter les statuts et de payer la cotisation annuelle.

La qualité de membre se perd, soit par la démission écrite, soit par l'exclusion par l'assemblée générale décidée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés pour défaut de paiement de la cotisation ou pour activités ou comportements contraires aux intérêts de l'association. Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association. Également, ils ne peuvent faire valoir aucun droit ni sur le patrimoine de l'association ni sur les cotisations payées.

L'acquisition de la qualité de membre ne donne pas automatiquement droit au soutien par l'association des activités artistiques du membre.

5. Les membres actifs sont ceux qui ont le droit de vote à l'assemblée générale.

La qualité de membre actif sera reconnue aux membres du groupe Hal Flavin qui exprimeront le souhait d'adhérer aux présents statuts.

Sont réputés avoir la qualité de membre de Hal Flavin les artistes musiciens du groupe ainsi que toute autre personne contribuant de manière habituelle à l'exercice des activités artistiques ou organisationnelles de Hal Flavin.

La qualité de membre actif, intimement liée à la qualité de membre du groupe Hal Flavin, se perd automatiquement et sans autres formalités par la démission ou l'exclusion du groupe ou par la cessation de la collaboration. Le nombre minimum de membres actifs est fixé à 3.

6. Les membres sympathisants n'ont pas le droit de vote aux assemblées et ne sont pas éligibles aux organes de l'association. Ils ont le droit d'assister et de participer aux réunions et assemblées des membres actifs comme simples observateurs et sont informés au moins une fois par an sur les activités de l'association.

7. La qualité de membre donne droit à toutes informations disponibles sur les artistes soutenus par l'association. La diffusion de ces informations se fera notamment par e-mail ou à l'Assemblée générale annuelle.

8. L'assemblée générale élit un conseil d'administration composé de trois membres au moins et cinq membres au plus à choisir parmi les associés-membres actifs. L'assemblée générale détermine le nombre d'administrateurs. La durée du mandat des administrateurs est fixée à un an. Ils sont rééligibles.

9. Le conseil d'administration gère et représente l'association. Il a tous pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts.

L'association est représentée vis-à-vis des tiers par deux administrateurs ou par son président dans la limite de ses pouvoirs.

10. L'assemblée générale élit tous les ans deux réviseurs de caisse qui ont pour mission de vérifier les comptes et qui doivent faire rapport à l'assemblée générale sur la décharge à accorder au conseil et/ou au trésorier. Le mandat des réviseurs de caisse est de un an et ils sont rééligibles.

11. L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans le premier dimanche du mois d'avril à 18.00 heures au siège social.

Le conseil d'administration convoquera les membres actifs par lettre recommandée à la poste ou par tout autre moyen à déterminer par l'assemblée générale, contenant l'ordre du jour. Les membres sympathisants peuvent être informés de l'assemblée générale par e-mail (mailing list) ou par information contenue sur le site internet de l'association.

La convocation par voie recommandée et l'information par internet doivent parvenir aux membres actifs respectivement aux membres sympathisants au moins huit jours avant la date de l'assemblée.

12. Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et doit convoquer à une telle assemblée extraordinaire si un quart au moins des membres actifs en font la demande écrite. Les convocations seront faites comme pour l'assemblée générale ordinaire annuelle et renseigneront l'ordre du jour.

13. L'assemblée générale a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Elle fixe annuellement le montant des cotisations qui peuvent être différentes pour les associés actifs et les associés sympathisants. Le taux ne pourra être inférieur à 5,- EUR et ne pourra excéder 250,- EUR.

14. Une modification des statuts ne pourra être décidée par l'assemblée générale que si les deux tiers des membres actifs sont présents ou représentés à l'assemblée et si la décision de modification est votée à une majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

15. En cas de mise en liquidation de l'association, l'assemblée générale nomme le ou les liquidateurs. A défaut, le président en fonction du conseil d'administration sera liquidateur avec les pouvoirs prévus par la loi. Il aura le pouvoir de

décider de l'emploi du patrimoine net de l'association en l'affectant de façon à respecter autant que possible l'esprit de l'objet social.

16. Par ailleurs, les dispositions de la loi du 28 avril 1928 sur les associations sans but lucratif sont applicables.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Pour WATT BLIZZARD MUSIC, A.s.b.l.

S. Reinard / M. Clement / M.Koster

Référence de publication: 2010109512/82.

(100123027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.675.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010108209/13.

(100121882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.809.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010108210/13.

(100121865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Brown & Partners Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.067.

La société FINPART S.A. déclare par la présente la dénonciation de notre mandat de commissaire aux comptes dans la société

BROWN & PARTNERS INVESTMENT S.A.

avec siège social 3, Rue Leck,

L-8390 NOSPELT

RC: B 118067

et ceci avec effet au premier exercice de notre mandat pour cette société.

Luxembourg, le 05/08/2010.

FINPART S.A.

7A, z.a. "Am Brill" - L-3961 Ehlinge/Mess

B.P. 1946 - L-1019 Luxembourg

L-1215 Luxembourg (32)

Signature

Référence de publication: 2010108221/19.

(100122149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Chazomba, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4818 Rodange, 46, avenue Dr. Gaasch.
R.C.S. Luxembourg F 8.051.

—
Rapport de l'assemblée générale du 2 août 2010

Décision

Par le présent rapport, le conseil d'administration certifie que l'association Chazomba établie au 23, rue de Mondorf à Luxembourg aura désormais son siège social au:

46, avenue Dr. Gaasch

L-4818 Rodange

Fait à Luxembourg, le 2 août 2010.

Jean-Baptiste Flor / Christiane Muller / Patricia Cardoso Simoes /
Raquel Simões / Balazs Majoros.

Référence de publication: 2010108238/15.

(100122176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 115.810.

—
Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010108211/13.

(100121868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

AMB Le Grand Roissy Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 115.812.

—
Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010108212/13.

(100121871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

AMB UK Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 132.143.

—
Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2010.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010108213/13.

(100121887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Cargill International Luxembourg 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 91.864.730,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.973.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

CAPB 1 HOLDING, L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, with a registered office in care of Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 USA, registered with the Delaware Secretary of State under file number 4850015,

here represented by Ms Isabelle MOY, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Boston (United States of America), on July 23, 2010.

Said power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

ARTICLES OF ASSOCIATION OF
CAPB FUND I S.À R.L.

Chapter I. - Definitions

Articles of Association means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Chairman has the meaning given to it in article 12;

Class A Managers has the meaning given to it in article 9;

Class B Managers has the meaning given to it in article 9;

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means CapB Fund I S.à r.l.;

Financial Year has the meaning given to it in article 26;

General Meetings means the general meetings of Shareholders of the Company; General Meeting means any of them;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 28;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg

Managers means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;

Secretary has the meaning given to it in article 12;

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Chapter II. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "CapB Fund I S.à r.l." which will be governed by the Laws and particularly by the Companies Act as well as by the Articles of Association.

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Companies Act. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of debt and equity interests in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Companies Act or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Association.

Chapter III. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at JPY 2,550,000.- (two million five hundred fifty thousand Yens) divided into 2,550,000 (two million five hundred fifty thousand) Shares with a nominal value of JPY 1.- (one Yen) each.

Art. 6. Shares.

Section 1: Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single Shareholder, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the Shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least one half (1/2) of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Companies Act and 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

Section 2. Share premium

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Section 3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 28 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

Section 4. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter IV. - Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several Managers who need not be Shareholders themselves.

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a Board of Managers.

The Managers will be appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholder(s), adopted by Shareholders owning more than half of the share capital, who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Companies Act to the General Meeting or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) Business Days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article 15 do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Companies Act, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the Shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Companies Act, only be removed for serious cause.

Chapter V. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The Shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Association and the Companies Act. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the General Meeting.

Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual General Meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the second (2nd) Wednesday of June at 11:00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Companies Act, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any General Meeting shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the General Meeting.

The Chairman of the General Meeting shall appoint a secretary.

The General Meeting shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the General Meeting.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the Board of Managers of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any General Meeting other than a General meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles of Association or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 25. Minutes. The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single Shareholder shall be documented in writing and signed by the single Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter VI. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year (the "Financial Year").

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the Companies Act.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the 2,550,000 (two five hundred fifty thousand) shares have been subscribed by the sole shareholder CAPB 1 HOLDING, L.L.C., prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of JPY 2,550,000.- (two million five hundred fifty thousand Yens) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,050.- EUR (one thousand and fifty Euros).

Resolutions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 1 (one). Mr. Eric LECHAT, born on February 21, 1980 in Leuven (Belgium) and whose professional address is at 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time;

2. the registered office is established at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

3. the Company will incorporate on the same day a new Luxembourg private limited liability company (Sociétés à responsabilité limitée) to be named Royal Parks Tower S.à r.l.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

CAPB 1 HOLDING, L.L.C., une société du droit du Delaware, ayant son siège social enregistré avec la Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 4850015,

ici représentée par Mademoiselle Isabelle MOY, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston (Etats-Unis d'Amérique), le 23 juillet 2010.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

STATUTS DE "CAPB FUND I S.À R.L."

Chapitre I^{er} . - Définitions

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Jour Ouvré désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Président est défini à l'article 12;

Gérants de Catégorie A est défini à l'article 9;

Gérants de Catégorie B est défini à l'article 9;

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Loi sur les Sociétés désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne CapB Fund I S.à r.l.;

Exercice Social a le sens qui lui donné à l'article 26;

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des Associés de la Société; Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Droit désigne le droit en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg;

Réserve Légale est défini à l'article 28;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants désigne les membres du Conseil de Gérance; et Gérant désigne l'un d'entre eux;

Secrétaire est défini à l'article 12;

Associés désigne une personne détenant des Parts Sociales ou au profit de laquelle des Parts Sociales sont transférées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales désigne l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée;

Chapitre II. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CapB Fund I S.à r.l." qui sera régie par le Droit, et en particulier la Loi sur les Sociétés, et par les Statuts.

La Société peut comprendre un seul Associé, détenteur de l'intégralité des Parts Sociales ou plusieurs Associés dont le nombre est plafonné à quarante (40) Associés.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des Gérants.

La Société peut créer des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger par voie de résolution du ou des Gérants.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la Société ou la communication aisée entre le siège et des personnes à l'étranger, se produiront ou seront imminents, la Société pourra provisoirement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de siège, restera une société régie par la Loi sur les Sociétés, et, sera accomplie et notifiée aux personnes intéressées par le ou les Gérants.

Art. 3. Objet social. La Société peut accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de dettes ou de parts d'intérêts au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, sous quelle que forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra affecter ses fonds à la création, à la gestion, au développement de ses actifs et pourra céder ses actifs en vue de l'acquisition, l'investissement dans et la cession de tout type de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers dont notamment (sans que cette liste soit exhaustive) son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit; de la participation à la création, à l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise; de l'acquisition, par voie de prise de participation, souscription, prise ferme ou option, des titres, les céder par voie de vente, transfert, échange ou autre et les développer.

La Société peut emprunter sous toutes formes excepté sous la forme d'une offre publique, et, procéder à l'émission, dans le cadre d'un placement privé seulement, de billets, obligations, titres obligataires et tout type de titres de créance et/ou titres de participation sous forme nominative, sous réserve des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits d'emprunts et/ou d'émissions de titres de créances, à ses filiales ou à des sociétés affiliées.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers pour son propre compte, au Luxembourg ou à l'étranger, et peut accomplir toutes les opérations se rapportant aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ou dans des véhicules d'investissements de tout type (y compris les sociétés en commandite et entités comparables) dont l'objet social principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, de manière directe ou indirecte.

La Société peut accorder des garanties et constituer des sûretés en faveur des tiers pour garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et aux sociétés qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société et peut apporter son assistance à ces sociétés, y compris (sans que cette liste soit exhaustive) une assistance en matière de gestion et développement de ces sociétés et de leur portefeuille, un concours financier, des prêts, avances ou garanties. La Société peut céder, créer un nantissement, un privilège ou une sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou qui sont utiles au développement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par résolution du ou des Associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, selon le cas, d'après l'article 29 des Statuts.

Chapitre III. - Capital social et Parts sociales

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à 2.550.000,- JPY (deux millions cinq cents cinquante mille Yens) représenté par 2.550.000 (deux millions cinq cent cinquante mille) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de 1,- JPY (un Yen).

Art. 6. Parts Sociales.

Section 1: Parts Sociales

Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

En cas d'Associé unique, ce dernier peut céder librement ses Parts Sociales.

En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre Associés. Cependant, les Parts Sociales pourront être cédées à des cessionnaires n'ayant pas la qualité d'Associés seulement avec l'accord des Associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social.

La cession des Parts Sociales doit être établie par acte notarié ou acte sous seing privé. Cette cession n'est opposable à la Société et aux tiers que si la Société en a reçu la notification ou qu'elle a été acceptée par la Société, en application de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés et de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les Associés.

Section 2. Prime d'émission

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou à ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

Section 3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 28 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

Section 4. Droits de vote

Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des Associés.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs occasions par voie de résolution du ou des Associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, selon le cas, la Loi sur les Sociétés, en matière de modification des Statuts.

Article 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. La Société ne sera pas mise en liquidation suite à l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou la survenance de tout événement comparable concernant un ou plusieurs Associés.

Chapitre IV. - Gérants et Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.

Si la Société compte deux (2) Gérants, ils gèrent conjointement la Société.

Si la Société compte plus de deux (2) Gérants, ils constituent ensemble le Conseil de Gérance.

Les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par décision de l'Assemblée des Associés adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social, qui fixeront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants sont rééligibles et révocables à tout moment, y compris ad nutum, par une résolution du ou des Associés.

Le ou les Associés peuvent décider de désigner les Gérants qui ont été nommés comme des Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou des Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Le ou les Associés ne prennent pas part, ni n'interviennent, dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes sont du ressort des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux, ou, confier des tâches temporaires ou permanentes aux personnes ou comités choisis par leurs soins.

La Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par les signatures conjointes de deux (2) Gérants en cas de pluralité de Gérants.

Cependant, si le ou les Associés ont désigné les Gérants comme Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers seulement par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes ou par la signature unique de la ou des personnes auxquelles des pouvoirs spéciaux auront été délégués par le ou les Gérants, mais seulement dans la limite de ces pouvoirs spéciaux.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance peut nommer un président choisi parmi ses membre (le "Président"). Il peut aussi nommer un Secrétaire (Gérant ou non) qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président. En outre, une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée à la demande de deux (2) de ses membres.

Le Président préside chacune des réunions du Conseil de Gérance, étant précisé qu'en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil de Gérance en tant que président pro tempore, par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou d'accord préalable de tous les Gérants habilités à participer à la réunion, chaque réunion du Conseil de Gérance sera convoquée par voie de convocation écrite respectant un préavis minimum de trois (3) Jours Ouvrés, adressée par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit. L'avis de convocation indique la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui y sont portées. Chaque membre du Conseil de Gérance peut renoncer aux formalités de convocation sous réserve de justifier dûment de son accord à ce titre. Aucun avis de convocation n'est requis pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans un calendrier de réunions préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au Luxembourg ou en tout autre lieu que le Conseil de Gérance pourra déterminer à un moment donné.

Un Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant la communication d'un texte écrit) un autre Gérant en tant que mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le quorum du Conseil de Gérance sera composé d'au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction, présents ou représentés, étant précisé que dans le cas où les Gérants sont désignés en tant que Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, le quorum sera réuni seulement si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant Catégorie B sont présents.

Chaque décision sera adoptée à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer simultanément entre eux, ce qui vaudra participation en personne à cette réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, produit les mêmes effets qu'une décision adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Gérants. De telles résolutions écrites sont considérées comme ayant été prises au Luxembourg.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions du ou des Gérants sont constatées dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui sera signé par le Président de la réunion et le Secrétaire (le cas échéant). Les éventuelles procurations seront jointes au procès-verbal concerné.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 14. Frais et Commissions de gestion. Sous réserve de l'accord du ou des Associés, le(s) Gérant(s) peuvent percevoir une commission de gestion pour l'exécution de la gestion de la Société et aussi obtenir le remboursement de tous les autres frais et dépenses, de quelque nature que ce soit, encourus par le(s) Gérant(s) dans le cadre de la gestion de la Société ou de l'accomplissement de son objet social.

Art. 15. Conflits d'intérêts. Si un Gérant de la Société a ou peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il divulguera la nature de cet intérêt personnel aux autres Gérants et ne pourra pas délibérer ou voter sur cette opération.

En cas de Gérant unique, il suffit que les opérations entre la Société et son Gérant, ayant ainsi un intérêt contraire, soient mentionnées dans le procès-verbal.

Les paragraphes précédents du présent article 15 ne s'appliquent pas si (i) l'opération concernée est conclue aux conditions équitables de marché et (ii) entre dans le cadre du cours normal des affaires de la Société.

Aucun contrat ni aucune opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité, ne seront affectés ou frappés d'irrégularité du seul fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou dirigeants de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, actionnaires, dirigeants ou employés de cette autre société ou entité. Toute personne liée, de la manière susmentionnée, à une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires ne pourra, au seul motif de sa position ou de son lien avec cette autre société ou entité, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir par rapport à un tel contrat ou autre affaire.

Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Le Gérant n'accepte, du fait de l'exercice de ses fonctions, aucune obligation personnelle au titre des engagements pris pour le compte de la Société.

Le ou les Gérants sont seulement responsables de l'exécution de leurs fonctions.

La Société doit indemniser le Gérant, dirigeant ou employé de la Société et, le cas échéant, ses héritiers, successeurs, exécuteurs et administrateurs testamentaires, eu égard aux dommages et intérêts et dépenses raisonnables qu'il a encourus dans le cadre d'une action en justice, d'un procès ou d'une procédure à laquelle il est partie du fait qu'il ait été ou qu'il soit Gérant, dirigeant ou employé de la Société, ou, à la requête de la Société, toute autre société dont la Société est un actionnaire/associé ou créancier et de laquelle celui-ci n'est pas en droit d'être indemnisé, sauf dans les affaires où

un jugement définitif le déclarera responsable d'une faute lourde (gross negligence) ou d'une mauvaise gestion (misconduct). Le droit à indemnisation exposé ci-dessus n'exclut pas la mise en œuvre d'autres droits auxquels les personnes à indemniser en vertu des Statuts peuvent prétendre.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Sauf si la Loi sur les Sociétés prévoit que les comptes annuels statutaires et/ou comptes consolidés de la Société doivent être révisés par un réviseur d'entreprises indépendant, les opérations de la Société et sa situation financière (y compris, plus particulièrement, ses livres et comptes) peuvent et, dans les cas prévus par la loi, doivent être révisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non.

Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises indépendants, le cas échéant, sont nommés par le ou les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment, y compris ad nutum, par résolution du ou des Associés, sauf dans les cas où, en application de la Loi sur les Sociétés, le réviseur d'entreprises n'est révocable que pour cause sérieuse.

Chapitre V. - Associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

Art. 19. Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée Générale annuelle, qui doit être tenue si la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, se réunira le deuxième (2^{ème}) mercredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour est un jour où les banques ne sont pas habituellement ouvertes pour leurs activités habituelles, l'Assemblée Générale se réunira le premier Jour Ouvré qui suit.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation, dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions, d'exprimer leur vote écrit en renvoyant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. Sauf en cas d'Associé unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation du ou des Gérants, ou subsidiairement, du ou des commissaire(s) aux comptes, ou encore par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale précise également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 22. Présence et Représentation. Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Un Associé peut agir à l'Assemblée Générale en nommant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit) une autre personne qui n'a pas besoin d'être Associé, en qualité de mandataire.

Art. 23. Procédure. Chaque Assemblée Générale est présidée par le Président ou une personne désignée par le ou les Gérants, ou, à défaut, par l'Assemblée Générale.

Le Président de l'Assemblée Générale nomme un Secrétaire.

L'Assemblée Générale élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'Assemblée Générale.

Le Président, le Secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Art. 24. Vote. Les résolutions de l'Assemblée Générale, en dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre d'Associés représentés, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société ne peut être modifiée qu'à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Art. 25. Procès-verbaux. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou représentants des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'Exercice Social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année ("Exercice Social").

Art. 27. Adoption des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément au Droit.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 28. Répartition des bénéfices. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérants sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le ou les Gérants fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le ou les Gérants ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associés de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Chapitre VIII. - Droit applicable

Art. 30. Droit applicable. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts, il est fait référence au Droit et en particulier à la Loi sur les Sociétés.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 2.550.000 (deux millions cinq cent cinquante mille) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique CAPB 1 HOLDING, L.L.C., prédésigné et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédestinée moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme 2.550.000,- JPY (deux millions cinq cents cinquante mille Yens) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.050,- EUR (mille cinquante euros).

Résolutions prises par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de 1 (un). Monsieur Eric LECHAT, né le 21 février 1980 à Louvain (Belgique) et dont l'adresse professionnelle est au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, est nommé gérant unique pour une durée indéterminée;
2. le siège social de la Société est établi au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et
3. la Société constitue ce même jour une nouvelle société à responsabilité limitée dont la raison sociale est Royal Parks Tower S.à r.l.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. MOY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2010. LAC/2010/34445. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010111138/679.

(100089587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

Faccio International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.227.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FACCIO INTERNATIONAL S.à.r.l.

17, rue Beaumont
L-1219 Luxembourg
Aronne FACCIO
Gérant-Associé

Référence de publication: 2010108266/15.

(100121596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Anderson Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010108214/13.

(100121659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Ankercoal Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Emmanuel LEBEAU / Signature

Référence de publication: 2010108215/13.

(100121636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Assa Abloy Incentive 2006 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
ASSA ABLOY INCENTIVE 2006 HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
Signatures
SGBT AGENT DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2010108216/14.

(100122202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Russian Commercial Finance No 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.504.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of July.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Stichting Russian Commercial Finance No 1 a Dutch Foundation incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 1, Locatellikade, 1076 AZ Amsterdam,

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on 6 July 2010.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Russian Commercial Finance No 1 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-139.504 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 9 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 July 2008 page 81621. The articles of incorporation have not been amended since its incorporation.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party, acting in its capacity of liquidator, and according to the balance sheet of the Company as at 12 July 2010, declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors and the auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND EUROS (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par-devant Nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Stichting Russian Commercial Finance, une fondation régie par le droit hollandais, ayant son siège social au Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Frédéric Lahaye, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 6 juillet 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'associé unique de Russian Commercial Finance No 1 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-139.504 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juin 2008, publié au Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations le 10 juillet 2008 page 81621. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31,000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'associé unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante, agissant en sa qualité de liquidateur et au vu du bilan de la Société au 12 juillet 2010, déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs ainsi qu'à l'auditeur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: f. Lahaye, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32547. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108728/98.

(100122729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Global Statistical Arbitrage (Luxembourg), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.004.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

ABN AMRO Fund Services (Luxembourg) Sàrl

Par délégation

Signature

Référence de publication: 2010108279/14.

(100122073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

ATIM France Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dominique Szlachta.

Référence de publication: 2010108217/10.

(100122015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Ballymore Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.629.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108218/10.

(100121938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Barconcept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 30, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 92.389.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/08/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010108219/13.

(100121643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Bluehouse Accession Property Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 142.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VICTOR PISANTE.

Référence de publication: 2010108220/10.

(100122012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Leco Architectes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8705 Useldange, 4, Spatzfeld.
R.C.S. Luxembourg B 154.773.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pierre Alain LEONET, architecte, né à Charleroi (Belgique), le 9 mai 1977, demeurant à B-6700 Udange, 62, route du Hirtzenberg.
- 2.- Monsieur Andy CORLIER, architecte, né à Rabat (Maroc), le 1^{er} novembre 1974, demeurant à L-8705 Useldange, 4, Spatzfeld.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les associés fondateurs et entre tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales à la suite de sa constitution, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'exercice en commun de la profession d'architecte ou de professions connexes dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec la législation relative à l'organisation de la profession d'architecte. A ce titre, elle peut accomplir toutes opérations et activités se rapportant à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement et notamment l'étude, la conception et la réalisation de tous projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement et de design.

Dans la mesure de la compatibilité avec la législation relative à l'organisation de la profession d'architecte, la Société peut faire toutes opérations industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes autres entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son objet social.

La Société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Seules les personnes légalement habilitées pourront exercer la profession d'architecte dans le cadre de la Société.
Les termes qui précèdent sont à interpréter dans leur sens le plus large.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de «LECO architectes».

Art. 4. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune d'Useldange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital Social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

Art. 7. Parts Sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant la majorité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non-cédants s'obligent eux mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

La majorité des parts sociales devra toujours être détenue par les associés exerçant la profession d'architecte.

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'Art. 1690 du Code Civil.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Rémunération et Dépenses. Le ou les gérant(s) peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 10. Pouvoirs. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances. La Société est engagée par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée par la signature conjointe de la majorité des gérants.

Par exception à ce qui précède, la Société est engagée par la signature individuelle d'un gérant pour les contrats ou actes de toute forme ne dépassant pas la somme de sept mille cinq cents euros (7.500 €).

Art. 11. Décisions collectives. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérant(s) n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque gérant est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Titre IV. Année sociale - Comptes annuels - Répartitions des bénéfices

Art. 13. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Le bénéfice net constaté sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social. Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que tout ou partie du bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Liquidation. En cas de dénonciation ou de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VI. Dispositions générales

Art. 18. Loi applicable. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les statuts arrêtés, les comparants ont souscrit les cents (100) parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Pierre Alain LEONET, prénommé, cinquante parts sociales	50 parts
2.- Monsieur Andy CORLIER, prénommé, cinquante parts sociales	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Pierre Alain LEONET, prénommé
 - Monsieur Andy CORLIER, prénommé
- 2) Le siège social est établi au 4, Spatzfeld L-8705 Useldange

Remarque

L'attention de la partie comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. LEONET, A. CORLIER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2010. Relation: MER/2010/1408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108662/133.

(100123031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Brysam AE (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 145.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2010.

R.E.J. Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010108222/13.

(100122062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Berliner Baukonstruktion AG, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.590.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23/07/2001.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERLINER BAUKONSTRUKTION AG

Signature

Référence de publication: 2010108223/12.

(100122091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Endurance HC Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 133.231.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "ENDURANCE HC ALPHA S. à r.l.", a Société à responsabilité limitée having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B133231 (the "Company"), incorporated on October 24th 2007, by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2823 of December 6th 2007.

The extraordinary general meeting is declared open at 5.15 p.m. and was presided by Mr. Paul WEILER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, appointed as chairman (the "Chairman"),

who appointed as secretary Mrs. Nadine GLOESNER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Thibaut DE VEYT, private employee, residing professionally at 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) It appears from the attendance list, established and signed by the members of the bureau, that hundred and twenty five (125) shares, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this extraordinary shareholder meeting.

2) The attendance list, together with the proxies which have been signed "ne varietur" by the person representing the shareholders and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

3) The present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the following agenda (the "Agenda") of which the Shareholders have been beforehand informed:

Agenda

1. Amendment of Article 3 (Corporate Objectives) of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

After this has been set forth by the Chairman and acknowledged by the persons attending the meeting, the meeting proceeded to the Agenda.

The meeting having considered the Agenda, the following resolution has been adopted by unanimous vote:

Sole resolution

The Shareholders resolved to amend article 3 (Corporate Objectives) of the Articles of Incorporation of the Company, which will read as follows:

« **Art. 3. Corporate Objectives.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer.

The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholders of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»).

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was thereupon closed at 5.30 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed with the notary the present deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les «Actionnaires») de «ENDURANCE HC ALPHA S.à r.l.», une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 133231 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2823 du 6 décembre 2007, dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé le 30 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1284 en date du 21 juin 2010.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, résidant professionnellement au L-2740 Luxembourg, nommé comme président (le «Président»).

Qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESNER, employée, résidant professionnellement au L-2740 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Mr Thibaut DE VEYT, employé privé, résidant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1) La liste de présence, établie et signée par les membres du bureau, indique que cent vingt cinq (125) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée générale extraordinaire.

2) La liste de présence et les procurations qui ont été signées «ne varietur» par la personne représentant les Actionnaires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour enregistrement.

3) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour (l'«Ordre du jour») suivant, dont les Actionnaires ont été informé au préalable.

Agenda

1. Modification de l'Article 3 (Objet Social) des Statuts.

2. Divers.

Après que ceci a été déclaré par le Président et accepté par les personnes assistant à l'assemblée, l'assemblée procède à l'examen de l'Ordre du Jour.

L'assemblée ayant considéré l'Ordre du Jour, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Unique résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 (objet social) des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toute nature et la détention, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut également prendre des participations dans des sociétés en commandite.

L'objet de la Société comprend également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toutes formes, et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique.

La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par les associés de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»).

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère;

- accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 17.30.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. WEILER; N. GLOESENER; T. DE VEYT; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28714. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108560/137.

(100122745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Bertelsmann Capital Investment (SA) SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 128.114.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108224/12.

(100121801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.026.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 96.469.

In the year two thousand and ten, on the third of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.703, hereby represented by Mr Raymond THILL, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 28, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on October 16th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1207 of November 17th, 2003, and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on June 11th, 2010, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at one million six thousand euro (1.006.000.-EUR) represented by one thousand and six (1.006) shares, with a nominal value of one thousand euro (1000.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of twenty thousand euro (20.000.-EUR), so as to raise it from its present amount of one million six thousand euro (1.006.000.-EUR) to one million twenty-six thousand euro (1.026.000.EUR), by issuing twenty (20) new shares with a par value of one thousand euro (1000.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the twenty (20) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1000.-EUR), together with a total issued premium of five hundred euro (500.-EUR) so that the amount of twenty thousand five hundred euro (20.500.-EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at one million twenty-six thousand euro (1.026.000.-EUR) represented by one thousand and twenty-six (1.026) shares of a par value of one thousand euro (1000.-EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le trois août,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.703, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Middle Holdco S.à r.l. , avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 16 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1207 du 17 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 11 juin 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à un million six mille euros (1.006.000.-EUR) représenté par mille six (1.006) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de vingt mille euros (20.000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de un million six mille euros (1.006.000.-EUR) à un million vingt-six mille euros (1.026.000.-EUR), par l'émission de vingt (20) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les vingt (20) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.-EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées en espèces, ensemble avec une prime d'émission totale de cinq cents euros (500.-EUR) de sorte que le montant de vingt mille cinq cents euros (20.500.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million vingt-six mille euros (1.026.000.-EUR) représenté par mille vingt-six (1.026) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.-EUR) chacune.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill I et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2010. LAC/2010/34973. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108639/96.

(100122557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Bettange Real Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 91.611.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 mars 2003
Le bilan et l'annexe au 17 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BETTANGE REAL PROPERTIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108225/12.

(100122105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Ustraicherfirma Georges s.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Ustraicherfirma Georges & Misin s.à r.l.).**

Siège social: L-4332 Esch-sur-Alzette, 37, rue Sidney Thomas.

R.C.S. Luxembourg B 151.165.

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Georges Guillaume WEIBEL, peintre, né à Luxembourg le 30 avril 1964, demeurant à L-2610 Luxembourg, 206, route de Thionville.

Lequel comparant déclare être le seul associé et gérant technique de la société à responsabilité limitée "Ustraicherfirma Georges & Misin s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4332 Esch-sur-Alzette, 37, rue Sidney Thomas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 151165,

société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 février 2010, publié au Mémorial C numéro 651 du 16 mars 2010.

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-4332 Esch-sur-Alzette, 37, rue Sidney Thomas à L-2610 Luxembourg, 206, route de Thionville et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société de "Ustraicherfirma Georges & Misin s.à r.l." en "Ustraicherfirma Georges s.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de:

"Ustraicherfirma Georges s.à r.l."».

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: G.G.Weibel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 août 2010. Relation: EAC/2010/9627. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108790/42.

(100122432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Bocaril S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOCARIL S.A.

T. SIMONIN / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010108228/12.

(100121546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Boucherie Wolff s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7440 Lintgen, 1, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 47.184.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108229/10.

(100121647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Endurance HC FF&E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.025.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "ENDURANCE HC FF&E S. à r.l.", a Société à responsabilité limitée having its registered office at 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136025 (the "Company"), incorporated on the 23rd of January 2008, by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 578 of 7 March 2008.

The extraordinary general meeting is declared open at 5.45 p.m. and was presided by Mr. Paul WEILER, employee, residing professionally at L2740 Luxembourg, appointed as chairman (the "Chairman"),

who appointed as secretary Mrs Nadine GLOESNER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Thibaut DE VEYT, private employee, residing professionally at 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) It appears from the attendance list, established and signed by the members of the bureau, that hundred and twenty five (125) shares, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this extraordinary shareholder meeting.

2) The attendance list, together with the proxies which have been signed "ne varietur" by the person representing the shareholders and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

3) The present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the following agenda (the "Agenda") of which the Shareholders have been beforehand informed:

Agenda

1. Amendment of Article 3 (Corporate Objectives) of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

After this has been set forth by the Chairman and acknowledged by the persons attending the meeting, the meeting proceeded to the Agenda.

The meeting having considered the Agenda, the following resolution has been adopted by unanimous vote:

Sole resolution

The Shareholders resolved to amend article 3 (Corporate Objectives) of the Articles of Incorporation of the Company, so as to read as follows:

« **Art. 3. Corporate Objectives.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties. The Company may further render real estate related services, including but not limited to the acquisition, stocking, delivery and letting of furniture and equipment of real estate, to Affiliated Companies (as defined below), real estate owners, tenants or any other third parties.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer.

The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholders of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»).

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was thereupon closed at 6 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed with the notary the present deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les «Actionnaires») de «ENDURANCE HC FF&E S.à r.l.», une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 136025 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 578 du 7 mars 2008.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.45 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, résidant professionnellement au L-2740 Luxembourg, nommé comme président (le «Président»).

Qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOSENER, employée, résidant professionnellement au L-2740 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Thibaut DE VEYT, employé privé, résidant professionnellement au 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1) La liste de présence, établie et signée par les membres du bureau, indique que cent vingt cinq (125) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée générale extraordinaire.

2) La liste de présence et les procurations qui ont été signées «ne varietur» par la personne représentant les Actionnaires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour enregistrement.

3) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour (l'«Ordre du jour») suivant, dont les Actionnaires ont été informé au préalable.

Agenda

1. Modification de l'Article 3 (Objet Social) des Statuts.

2. Divers.

Après que ceci a été déclaré par le Président et accepté par les personnes assistant à l'assemblée, l'assemblée procède à l'examen de l'Ordre du Jour.

L'assemblée ayant considéré l'Ordre du Jour, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Unique résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 (objet social) des Statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3. Objet Social.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toute nature et la détention, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut également prendre des participations dans des sociétés en commandite.

L'objet de la Société comprend également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers. La Société pourra par ailleurs prêter des services dans le domaine de l'immobilier, incluant mais non limité aux services d'acquisition, stockage, livraison, et location de mobilier et équipement immobilier, à des Sociétés Affiliées (tel que définies ci-dessous), propriétaires d'immeubles, locataires ou à toute autre tierce partie.

La Société peut emprunter sous toutes formes, et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique.

La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par les associés de la Société (ciaprès «Sociétés Affiliées»).

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère;

- accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 18.00 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. WEILER; N. GLOESENER; T. DE VEYT; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28713. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108564/140.

(100122750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Bouquets Tendance, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 48, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 147.664.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108230/10.

(100122162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Bullit Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 86.068.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010108232/10.

(100121792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Amundi Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 132.248.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue au siège social le 26 juillet 2010 que les mandats suivants ont été reconduits pour une période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

Administrateurs:

- Bernard BARET, résidant professionnellement au 170, Place Henry Regnault, F-92043 Paris La Défense.

Reviseur d'entreprise:

- KPMG AUDIT dont le siège social est établi au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Il résulte également du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 26 juillet 2010 que:

- Jean-Christophe GINET et Anthony GUERARD, résidant professionnellement au 170, Place Henry Regnault, F-92043 Paris la Défense Cedex ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

- M. Nicolas SIMON, résidant professionnellement au 170, Place Henry Regnault, F-92043 Paris la Défense Cedex a été nommé en qualité d'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée déterminée finissant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011

- Mme Nadine GLAZ, résidant professionnellement au 170, Place Henry Regnault, F-92043 Paris La Défense Cedex a été nommé en qualité d'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée déterminée finissant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

- M. Nicholas HOLFORD, résidant professionnellement au 170, Place Henry Regnault, F-92043 Paris La Défense Cedex a été nommé en qualité d'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée déterminée finissant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 29 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010109411/34.

(100122852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

C.M.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, 7, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 83.100.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108233/10.

(100121657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Captiva Alstria 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108234/10.

(100122009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.857.

Rectificatif du dépôt n° L100111764.05

Contrairement à l'avis enregistré et déposé le 23/07/2010, le conseil d'administration qui s'est tenu le 9 juin 2010 n'a pas coopté en tant qu'administrateur:

Monsieur Luigi Domenico VIDO

Piazza Garibaldi, 16

I-23100 Sondrio

Le conseil d'administration se compose comme suit, en leur qualité d'administrateurs:

Monsieur Arnaud DUBOIS

19, rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg

Monsieur Mario ERBA

24, Lungo Mallero Cadorna

I-23100 Sondrio

Monsieur Brunello PERUCCHI

Via Maggio, 1

CH-6901 Lugano

Monsieur Giovanni RUFFINI

24, Lungo Mallero Cadorna

I-23100 Sondrio

Monsieur Enrico VITALI

Via Maggio, 1

CH-6901 Lugano

Pour Popso (Suisse) Investment Fund SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010109468/34.

(100122955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Cornati Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010108235/11.

(100122035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Cornati Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010108236/11.

(100122036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

**Eliza Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Silesia 2 S. à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 140.383.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of July.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.983, here represented by its Manager Mr. Eric Gilson, with professional address at 29, avenue Monterey, L2163 Luxembourg.

The appearing party is the sole shareholder of SILESIA 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under Section B number 140383, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, a notary residing in Luxembourg, on 7 July 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1989, dated 14 August 2008 (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Change of the name of the company from Silesia 2 S.à r.l. into Eliza Investment S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the Articles of Incorporation;
2. Change of article 12, 6th paragraph of the articles of Incorporation.
3. Decision to abolish the par-value of each share.
4. Decision to fix the par-value of each share to the amount of ten euro (EUR 10,-)
5. Increase of the share capital of the Company by a total amount of two hundred and fifty Euro (EUR 250,-) in order to bring it from its current amount of Twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-) up to a new amount of twelve thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 12,750,-), through the issuance of twenty-five (25) new shares of the Company, with a par value of ten euro (EUR 10) each by a contribution in cash.
6. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association.
7. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the agenda, the sole shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to change the name of the company from Silesia 2 S.à r.l. into Eliza Investment S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Articles of Incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 4.** The Company will have the name “Eliza Investment S.à r.l.”

Second resolution:

The sole shareholder resolves to amend article 12, 6th paragraph of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“The company shall be bound by the signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.”

Third resolution:

The sole shareholder resolves to abolish the par-value of the shares.

Fourth resolution:

The sole shareholder resolves to fix the par-value of each share to the amount of ten euro (EUR 10,-), so that the share capital is represented by 1.250 shares.

Fifth resolution:

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of two hundred and fifty Euro (EUR 250,-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-) up to a new amount of twelve thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 12,750,-), through the issuance of twenty-five (25) new shares of the Company, with a par value of ten euro (EUR 10,-) each by a contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., prenamed, here represented as mentioned above, subscribed to:

Twenty-five (25) shares of the Company having a par value of ten euro (EUR 10,-) each, for a total amount of two hundred and fifty euro (EUR 250,-)

The proof of the existence and of the value of the total contribution of two hundred and fifty euro (EUR 250,-) has been produced to the undersigned notary.

Sixth resolution:

Further to the above resolutions, the sole shareholder resolves that article 6 of the articles of association of the Company shall now be read as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand seven hundred and fifty euro (EUR 12,750,-) divided into one thousand two hundred and seventy-five (1,275) shares of ten euro (EUR 10,-) each.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the manager of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,;

A comparu:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.983, ici représentée par son gérant Monsieur Eric Gilson, demeurant professionnellement à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le comparant est l'Associé Unique de SILESIA 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140383, dont le siège social est sis 29, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 août 2008 sous le numéro 1989 (ci-après la «Société»). Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a considéré l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la société de Silesia 2 S.à r.l. en Eliza Investment S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 of the Articles of Incorporation;
2. Modification de l'article 12, 6^e paragraphe des statuts de la société.
3. Décision d'abroger la valeur nominale des parts sociales.
4. Décision de fixer la valeur nominale de chaque part sociale à la somme de dix euros (EUR 10,-)
5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) à l'effet de porter ce dernier d'un montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à un nouveau montant de douze mille sept cent cinquante Euros (EUR 12.750.-) au travers de l'émission de vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) par un apport en espèces
6. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.
7. Divers.

Après avoir considéré les différents éléments portés à l'ordre du jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société de Silesia 2 S.à r.l. en Eliza Investment S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

“” **Art. 4.** La Société aura la dénomination “Eliza Investment S.à r.l.”.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12, 6e paragraphe des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 12. 6^e paragraphe.** La société est valablement engagée par la signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par une seule signature d'un des membres du conseil de gérance.”

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'abroger la valeur nominale des parts sociales.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale de chaque part sociale à la somme de dix euros (EUR 10,-), de sorte que le capital social est représenté par 1.250 parts sociales.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de deux cent cinquante euros (EUR 250) à l'effet de porter ce dernier de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un nouveau montant de douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750.-), au travers de l'émission de vingt-cinq (25) parts sociales nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) au moyen d'une contribution en espèces .

Intervention – Souscription – Paiement

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., prénommée, a souscrit:

Vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, pour un montant total de deux cent cinquante Euros (EUR 250.-), La preuve de l'existence ainsi que de la valeur du montant total des contributions, s'élevant à deux cent cinquante euros (EUR 250.-), a été rapportée au notaire soussigné.

Sixième résolution:

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide que l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur qui suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750.-), et est composé de mille deux cent soixante-quinze (1.275) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Gilson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2010. LAC/2010/34508. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108767/140.

(100122448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Crescendo Capitale Italia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108237/10.

(100121678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Coiflux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.514.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108239/10.

(100122051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Collineo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.421.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010108241/12.

(100121602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Open Game s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.050.000,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.401.

In the year two thousand and ten, on the 28th day of July.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1) Open Mind Investments S.C.A. SICAR, with registered office at 73 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
- 2) Mr Giovanni Saladino, company director, residing in Switzerland, Riva Paradiso 38, Paradiso (CH6900).

Hereby represented by M. Massimo Longoni, financial consultant residing at 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L. 2526, Luxembourg,

by virtue of 2 proxies given by the aforementioned existing shareholders of the Company (the "Shareholders"), and

The said proxies, after having been signed *in* varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Shareholders are the current shareholders of OPEN GAME Sarl, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, number of Luxembourg trade register in course of attribution, incorporated by a deed of notary Jacques Delvaux, on the 1st day of July 2010, not yet published in the Mémorial C.

- That the Existing Shareholders, representing the entire capital, have decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. increase in share capital by an amount of € 5.000.000,-(five million euro), bringing the share capital from its present amount of € 50.000,(fifty thousand euro) to € 5.050.000,-(five million fifty thousand euro), issuing 500.000 (five hundred thousand) new shares with a par value of € 10,-per share, to be fully paid up by one or more payments in cash;

2. subscription and payment of the new 500.000 shares by the 2 existing shareholders in the same portions of their belongings of the present shares, as follows:

- Open Mind Investments S.C.A. SICAR 450.000 new shares

- Giovanni Saladino 50.000 new shares

3. subsequent amendment of article 5 (English and French version) of the articles of association;

4. miscellaneous.

- That, on the basis of the agenda, the Existing Shareholders have taken the following resolutions (the "Resolutions"):

First resolution

The Existing Shareholders, represented as stated here above, representing the whole share capital of the Company, decide to increase the Company's share capital by the amount of € 5.000.000,-(five million euro),

bringing the share capital from its present amount of € 50.000,-(fifty thousand euro) to € 5.050.000,-(five million fifty thousand euro),

issuing 500.000 (five hundred thousand) new shares with a par value of € 10,-per share, to be subscribed by the existing shareholders in the same portions of their belongings of the present shares and fully paid up by payments in cash.

Subscription - Payment

- Open Mind Investments S.C.A. SICAR, represented as stated here above, declares to subscribe to 450.000 new shares and to have them fully paid up to their nominal value of EUR 10, by contribution in cash of EUR 4.500.000.

- Giovanni Saladino, represented as stated here above, declares to subscribe to 50.000 new shares and to have them fully paid up to their nominal value of EUR 10, by contribution in cash of EUR 500.000.

The amount of five million Euros (EUR 5.000.000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a bank certificate

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Existing Shareholders, represented as stated here above, decide to amend paragraph 1 Article 5 of the Articles of Association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at five million and fifty thousand euro (EUR 5.050.000), divided into five hundred five thousand (505.000) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10,-) each, all fully subscribed and entirely paid up".

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Open Mind Investments S.C.A. SICAR, 73 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

2. Giovanni Saladino, administrateur de sociétés, demeurant à Switzerland, Riva Paradiso 38, Paradiso (CH6900);
Ici représentés par Mr massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg,
en vertu de 2 procurations données par les associés actuels susmentionnés (les «Associés»), et

Les susdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte afin être enregistrées avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les Associés sont les associés actuels de OPEN GAME Sàrl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, numéro de R.C.S. en cours d'attribution, constituée par un acte du notaire Jacques Delvaux, le 1 juillet 2010, en voie de publication au Mémorial C,

- que les Associés Actuels, représentant l'entièreté du capital social, ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. augmentation du capital d'un montant de EUR 5.000.000 (cinq million Euros), en vue de porter le capital de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) à EUR 5.050.000 (cinq million cinquante mille Euros), par l'émission de 500.000 (cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer entièrement par un ou plusieurs paiements en espèces;

2. souscription et libération des 500.000 parts sociales par les 2 associés actuels de la société, au prorata des parts sociales détenues par ces derniers comme suit:

- Open Mind Investments S.C.A. SICAR 450.000 nouvelles parts
- Giovanni Saladino 50.000 nouvelles parts

3. Modification subséquente de l'article 5 (version anglaise et traduction française) des statuts.

4. Divers.

- que, sur base de l'agenda, les Associés Actuels ont pris les résolutions suivantes (les «Résolutions»):

Première résolution

Les Associés Actuels, représentés comme stipulé ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la société, décident d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de EUR 5.000.000 (cinq million Euros),

en vue de porter le capital de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) à EUR 5.050.000 (cinq million cinquante mille Euros),

par l'émission de 500.000 (cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer entièrement par un ou plusieurs paiements en espèces

Intervention - Souscription - Libération

- Open Mind Investments S.C.A. SICAR, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à 450.000 nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de EUR 10 chacune, par apport en numéraire de EUR 4.500.000.

- Giovanni Saladino, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à 50.000 nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de EUR 10 chacune, par apport en numéraire de EUR 500.000.

La somme totale de EUR 5.000.000 (cinq million Euros) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés Actuels, représentés comme stipulé ci-dessus, décident de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 6.1. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société est fixé à cinq million cinquante mille euros (EUR 5.050.000), représenté par (505.000) cinq cent cinq mille parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 4.000,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 30 juillet 2010, LAC/2010/33992: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 August 2010.

Référence de publication: 2010108704/130.

(100122339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Comptafisc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.172.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108242/10.

(100121783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Comptalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 87.126.

Les comptes annuels au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108243/10.

(100121769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Concord International Marketing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.577.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108244/10.

(100121782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

GDF SUEZ LNG Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 85.242.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 30 octobre 2009

L'Assemblée a pris acte et accepté les démissions de François Cahagne, Angélique Wettly-Gourlay, Jan Brackenier, Florence Poncelet et Jean-Luc Colonna en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 30 octobre 2009.

L'Assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 30 octobre 2009.

- Monsieur Jans Hendrik Treffers, domicilié au 12, Groenling, 1742 KT Schagen, les Pays-Bas; et
- Madame Sylvie Bouillaguet-Tanguy, domicilié au 69 Haagsestraat, 2587 TG La Haye, les Pays-Bas.

Le mandat des nouveaux administrateurs expirera le 29 octobre 2012.

En conséquence des démissions et nominations ci-dessus, le conseil d'administration de la Société se compose depuis le 29 octobre 2009 de la manière suivante:

- Monsieur Jans Hendrik Treffers, administrateur; et

- Madame Sylvie Bouillaguet-Tanguy, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GDF SUEZ LNG TRADING S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010108282/24.

(100121694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Corestate Investments 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.004.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 5 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010108245/10.

(100121991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Crescendo Family Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108247/10.

(100121680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

D.J.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 7, rue Abbé Henri Müller.

R.C.S. Luxembourg B 135.346.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108249/10.

(100122049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.079.485.228,50.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

En date du 22 juillet 2010, trois associés de la Société ont changé leur dénomination sociale.

Désormais il convient de noter que:

- Tyco Electronics Netherlands (Canada) B.V. s'appelle désormais Tyco Electronics Netherlands (Canada) Cooperatief U.A.

- Tyco Electronics Netherlands (Gibraltar China) B.V. s'appelle désormais Tyco Electronics Netherlands (Gibraltar China) Cooperatief U.A.

- Tyco Electronics Netherlands (Gibraltar India) B.V. s'appelle désormais Tyco Electronics Netherlands (Gibraltar India) Cooperatief U.A. De plus, il convient de noter que le numéro d'immatriculation renseigné lors de l'inscription de cet associé en date du 29 avril 2010, enregistré sous le numéro L100059310.05 est erroné. Le numéro correct est le 17248326

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TYCO ELECTRONICS HOLDING S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010109497/22.

(100122782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

moderor s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 89.504.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110262/10.

(100124653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Dynamic Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 75.976.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010108251/11.

(100121919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Thermic Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 52.865.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors du conseil d'administration de la Société tenue en date du 10 juin 2010 que:

- Madame Véronique CHIODI née le 24.05.1962 à La Tronche (F) domiciliée 471 Avenue de Pontails à F-40510 Seignosse (France) est nommée aux fonctions de président du conseil d'administration durant la durée de son mandat d'administrateur.

- Monsieur Guy MARECHAL né le 20.07.1949 à Anderlues (B) domicilié 156, rue Gilbert Lahillade à F-40990 Saint-Paul-les-Dax (France) est nommé aux fonctions d'administrateur délégué de la Société durant la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010110251/20.

(100123201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Online Technologies S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010108354/10.

(100121667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.
